

Demande de dérogation au régime de protection pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées :

Chiroptères, Avifaune, Reptiles

Demande de dérogation au régime de protection pour la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées :

Chiroptères, Avifaune, Reptiles

(Article L411-2 du code de l'environnement)

- - - - -

**Requalification urbaine et paysagère, traitement d'un site dégradé
Pré-aménagement de l'ancienne caserne Haxo, rue de Domèvre à Golbey (88)**



Vue sur les bâtiments de l'ancienne caserne Haxo

**Mémoire en réponse à l'avis du Conseil Scientifique Régional du
Patrimoine Naturel Grand Est (n° 2025 - 78)**

PREAMBULE

Le rapport technique en appui à la demande de dérogation a été déposé au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Grand Est le 22 juillet 2025, et le CSRPN a émis son avis favorable le 22 septembre 2025.

La présente note correspond aux réponses aux diagnostics et recommandations formulés par le CSRPN dans son avis.

REPONSES AU DIAGNOSTIC ET AUX RECOMMANDATIONS DU CSRPN

Analyse du CSRPN :

Tout d'abord nous sommes assez surpris de constater que des travaux ont eu lieu en 2023 avec instruction de la DREAL (ce qui peut se comprendre pour la mise en œuvre de la doctrine Hirondelles) mais sans sollicitation d'un avis CSRPN alors qu'il y avait destruction d'un nid d'espèce protégée, le Rougequeue noir et au vu des zones arbustives détruites, d'autres espèces pouvaient y être présentes.

D'ailleurs, il n'est pas noté de reproduction ni de nids sur le bâtiment 32 pour le rougequeue noir, là où une douzaine de nids artificiels ont été posés. Ces nids artificiels n'ont-ils pas été faits ou étaient-ils non efficaces ?

Réponse :

Les dix nichoirs spécifiques au Rougequeue noir ont été posés en février 2023 au sein du bâtiment 32, dans la partie qui sera conservée du bâtiment et sur tous les étages. Cependant malgré des traces de passages de passereaux au niveau des nichoirs, typique des perchoirs, nous n'avons pas observé de nidification en 2023 et en 2024 au sein des nichoirs artificiels. Nous émettons l'hypothèse, qu'aux vues de la disponibilité en habitat sur le site de l'ancienne caserne de Golbey, les couples de Rougequeue noir aient pu, au moins en partie, se reporter sur les nombreux bâtiments présents sur l'emprise de la caserne en 2023 et/ou en 2024. L'utilisation de ces nichoirs sera suivie en concomitance avec les suivis prévus sur le bâtiment 32 (n, n+1, n+2, n+3, n+5 et n+10).

Analyse du CSRPN :

Page 38, on ne comprend pas bien pourquoi des observations de Rougequeue à front blanc sont cartographiées alors que les données de Rougequeue noir sont décrites mais non cartographiées ?

Réponse :

De façon arbitraire, les cartographies concernant l'avifaune ne présentent que les espèces patrimoniales. Pour pallier ce manque d'information sur le Rougequeue noir, un tableau est présenté en p.35 du rapport technique faisant figurer sa présence ou son absence dans chaque bâtiment. Cependant, nous notons bien ce point d'amélioration à intégrer pour une meilleure clarté et compréhension de la localisation des enjeux.

Analyse du CSRPN :

Les méthodologies d'inventaires sont correctes et permettent d'avoir un réel aperçu de la biodiversité présente même si, pour les oiseaux, des passages hivernaux auraient pu compléter les espèces migratrices possibles. Il est cependant énoncé que des doubles passages ont eu lieu lors d'écoutes nocturnes pour les chiroptères mais sans en préciser les calendriers.

Réponse :

Concernant la méthodologie d'inventaire des écoutes nocturnes des chiroptères, les soirées ont été décomposées en deux parties :

- 1^{ère} partie de la soirée (30 minutes avant le coucher du soleil à 1h30 après le coucher du soleil) : sortie de gîtes sur des localisations stratégiques selon les potentialités des bâtiments. Ainsi cette phase de l'inventaire était davantage tournée vers les émergences de chauves-souris des bâtiments. Les contacts de transit et/ou de chasse ont également été comptabilisés pendant ces observations (très faible activité) ;
- 2nd partie de la soirée (1h30 à 3-4h00 après le coucher du soleil), des points d'écoutes accompagnés de transects ont été réalisés.

Ainsi, il ne s'agit pas de « double passage » à proprement parlé mais deux protocoles différents utilisés lors de la même soirée aux horaires appropriés pour chaque typologie d'inventaire. Ce protocole a été choisi du fait des caractéristiques très anthropiques du site.

Ci-dessous se trouvent les dates de passages dédiés aux Chiroptères, veuillez considérer qu'aucun inventaire d'écoutes nocturnes ou de sorties de gîtes n'a été réalisé le 09/12/2022 et le 17/02/2023.

Date d'inventaire	Groupe/intervention	Conditions météorologiques
09/12/2022	Chiroptères	/
17/02/2023	Chiroptères	Couvert, 10 °C, vent faible
24/05/2023	Chiroptères	Partiellement couvert, 16°C à 13°C, vent faible
19/06/2023	Chiroptères	Couvert, 25 à 20 °C, vent faible
10/08/2023	Chiroptères	Partiellement couvert, 27°C à 23°C, vent faible

Analyse du CSRPN :

Pour la mesure MR05, si elle est intéressante, elle pourrait être renforcée en proposant de la végétalisation dans les zones d'habitats qui seront créées (tant pour des îlots de fraîcheur que pour des continuités même en pas japonais). Cela pourrait se faire en particulier sur la voie traversante sud-est/nord-ouest reliant ainsi la bande boisée conservée.

Les mâts pour le Rougequeue peuvent être intéressant à suivre afin de valider ce type d'expérimentation. Cependant par sécurité, il serait bien de proposer lors de la création de bâtiments comme la salle de spectacle d'y inclure des nichoirs artificiels et autres aménagements pour les hirondelles, les martinets et les chiroptères.

Avis du CSRPN – Recommandations :

- renforcer la végétalisation dans les zones d'habitats qui seront créées (tant pour des îlots de fraîcheur que pour des continuités même en pas japonais). Cela pourrait se faire en particulier sur la voie traversante sud-est/nord-ouest reliant ainsi la bande boisée conservée.

- En plus des mâts-nichoirs pour le Rougequeue noir proposer lors de la création de bâtiments comme la salle de spectacle des nichoirs artificiels et autres aménagements pour les hirondelles, les martinets et les chiroptères.

Réponse :

La ville de Golbey prendra en compte ces recommandations dans le futur dossier de Zone d'Aménagement Concerté, qui permettra de définir plus précisément l'aménagement de tout ce secteur.